

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 mai 2023

Délibération n° 2023-37

Etaients présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1er vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

Excusé :

Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique (en visioconférence)

-oOo-

Objet : Location de bureaux pour le groupement Sud

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant les effectifs et à venir du groupement Sud,

Considérant la nécessité pour le groupement Sud de disposer d'une surface administrative plus importante que celle dont il dispose actuellement au sein du centre de secours principal d'Aubenas,

Considérant la disponibilité de locaux au 43 avenue de Bellande à AUBENAS (ancien magasin BRIOUDE), à proximité du centre hospitalier d'Ardèche méridionale,

Considérant la disposition de ces locaux, comme suit :

- 3 bureaux + une pièce d'une surface totale de 113,84 m²

- une cuisine/salle de repos commune avec une autre entreprise de 17,87 m²
- des sanitaires communs de 15,04 m²
- un espace de circulation commun de 25,55 m²
- 6 places de parking.

Considérant que le loyer est de 23 652 € H.T / an hors charges,

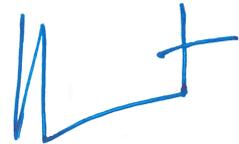
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

I. APPROUVE

- le principe de location de bureaux pour héberger le groupement sud ;
- les termes du bail tel qu'annexé.

II. AUTORISE le président à signer le bail commercial ainsi que tout autre document relatif à la location des locaux.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat